



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 5/2009

Concerne : demande de crédit pour l'achat d'un nouveau véhicule de voirie en remplacement du Reform Muli 860 existant

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le camion Reform Muli 860, du Service communal des travaux, a été acquis en 1996; il a donc 13 ans. Son châssis est défectueux (par endroits il présente des ouvertures de plusieurs centimètres de longueur provoquées par la rouille), et son moteur, fatigué après plus de 4'000 heures de service (neige & Multilift), consomme trop d'huile et n'a plus de puissance. Quant aux tuyaux alimentant le système hydraulique, ils sont rongés par la rouille et lâchent les uns après les autres. Il est donc impératif de prévoir un véhicule de remplacement.

2. Nouveau véhicule

La Municipalité étudie actuellement plusieurs offres, venant notamment de garagistes représentant les marques Reform et Aebi, étant entendu que ces derniers s'engagent à reprendre le camion actuel.

3. Coût

Selon les devis rentrés, le coût relatif à l'acquisition de ce nouveau véhicule pour le Service communal des Travaux est de CHF 200'000.--, somme à laquelle il convient de déduire le montant de la reprise du véhicule actuel, à savoir CHF 25'000.--.

Coût de l'opération : CHF 175'000.--.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité N° 5 du 19 janvier 2009,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 175'000.-- (cent septante-cinq mille francs) pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le Service des travaux en remplacement du Reform Muli 860 existant;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 19 janvier 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Yvan Tardy

Alexandre Good

Représentant municipal délégué : M. Daniel Christen